

Commune de

# SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON

Plan Local d'Urbanisme



## Annexes sanitaires

Vu pour être annexé à la délibération du 08 juillet 2021 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Saint-Hilaire-de-Clisson,  
Le Maire,

**ARRÊTÉ LE : 01/10/2020**  
**APPROUVÉ LE : 08/07/2021**

Dossier 18104415-STHILAIREDECLISSON-800  
25/06/2021

réalisé par



Auddicé Urbanisme  
Rue des Petites Granges  
49400 Saumur  
**02 41 51 98 39**

Commune de

# Saint-Hilaire-de-Clisson

Plan Local d'Urbanisme



## Annexes sanitaires

Version	Date	Description
Annexes sanitaires	25/06/2021	Plan Local d'Urbanisme de Saint-Hilaire-de-Clisson

## TABLE DES MATIERES

---

1.1	La desserte en eau potable .....	5
1.2	La gestion des eaux usées .....	7
1.3	La défense incendie .....	11
1.4	La collecte des déchets.....	13



## 1.1 La desserte en eau potable

Atlantic'eau, regroupant plus d'une centaine de communes dont celles de la région du Vignoble Nantais s'approvisionne exclusivement par l'usine de Basse Goulaine. Atlantic'eau achète l'eau en gros au SAEP de VIGNOBLE-LEGRANDLIEU à la sortie de l'usine de Basse-Goulaine. Ce syndicat a également signé une DSP avec SAUR pour la production.

Atlantic'eau a confié la distribution et la facturation du service d'eau potable sur la région du Vignoble à l'entreprise SAUR par délégation de service public.

Commune	Population INSEE	Nombre abonnés 2017
Château-Thébaud	3120	1 264
Gétigné	3675	1 602
Gorges	4829	1 807
Haute-Goulaine	5748	2 399
La Boissière du Doré	1052	388
La Chapelle Heulin	3309	1 258
La Haye Fouassière	4643	1 928
La Regrippière	1557	599
La Remaudière	1287	460
Le Landreau	3233	1 173
Le Loroux Bottereau	8156	3 417
Le Pallet	3281	1 359
Maisdon sur Sèvre	2927	1 206
Monnières	2170	919
Mouzillon	2789	1 122
St Fiacre sur Maine	1182	531
St Hilaire de Clisson	2268	882
St Julien de Concelles	6978	2 908
St Lumine de Clisson	2156	812
Vallet	9136	3 629
Vertou - bout de conduite	/	14
Divatte-sur-Loire	6 795	2 971
<b>Total</b>	<b>80 291</b>	<b>32 648</b>

**Figure 1.** Communes du secteur du Vignoble

En 2017, Atlantic'eau a répertorié sur la région du Vignoble une consommation moyenne domestique par foyer de 123 litres/jour/personne et 882 abonnés sur la commune de Saint-Hilaire-de-Clisson.

**En 2017, il compte 243 081 abonnés et dessert 542 514 habitants.** Sur le territoire d'Atlantic'eau, 50 % de l'eau distribuée provient de prélèvements en nappes, 25% en eaux superficielles et 25% en eaux souterraines. Atlantic'eau possède près de 70 points d'achats d'eau auprès de collectivités voisines du territoire (comme Nantes Métropole, la CARENE, Cap Atlantique etc...). L'ensemble de ces achats a permis en 2017 de couvrir 16 % des besoins en eau du territoire.



Figure 2. Distribution de l'eau potable sur la région Vignoble

Atlantic'eau fixe un tarif identique de vente d'eau pour toutes les collectivités adhérentes et d'organiser la maîtrise concertée des investissements. Contribuant à créer ainsi une solidarité entre territoires, cette mutualisation permet la maîtrise de l'évolution du prix de l'eau et l'amélioration du service rendu.

L'alimentation en eau potable sur la commune de Saint-Hilaire-de-Clisson s'établit de la façon suivante :

**Gestionnaire du réseau :**

Service public de distribution	ATLANTIC'EAU – REGION VIGNOBLE
Responsable de distribution	SAUR – SECT. VIGNOBLE
Maitre d'ouvrage	ATLANTIC'EAU
Unité de production	Basse Goulaine

**Qualité de l'eau potable :**

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	Oui
Conformité physico-chimique	Oui
Respect des références de qualité	Oui

Source : ministère de la santé

## 1.2 La gestion des eaux usées

### ■ L'assainissement collectif

L'**assainissement collectif** désigne l'ensemble des moyens de **collecte**, de **transport** et de **traitement** d'épuration des **eaux usées** avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour une **station d'épuration** traitant les **rejets urbains**.

En 2017, le réseau d'assainissement collectif de Saint-Hilaire-de-Clisson desservait 724 branchements raccordés sur 16 km de réseau. Il se compose de **4 installations de dépollution** ainsi que **cinq postes de relèvement des eaux**. Les 4 installations de dépollution sont :

- la station d'épuration de la Morinière ;
- la station d'épuration de l'Audouinière (desservant le village de Beaulieu et de l'Andouinière) ;
- la station d'épuration de la Landonnière (desservant le village de la Palaise et de la Landonnière) ;
- la station d'épuration rue du Paradis (desservant le bourg, le village de la Boulaire, du Mortier et de la Brelandière).

L'évolution du nombre de raccordements entre 2016 et 2017 est de +2%, essentiellement sur la station d'épuration rue du Paradis, desservant le bourg. Au cumul de la capacité des 4 stations d'épuration, les installations représentent une capacité épuratoire de 1 755 équivalant habitants. En dehors du bourg et des villages précédemment cités, le reste de la commune est géré avec un système d'assainissement non collectif.

Le rapport annuel de l'exploitant du réseau fait état de la situation suivante en 2017 :

- la station d'épuration la station d'épuration de la Morinière :

Dans le nouvel arrêté du 21/07/2015, il n'est plus prévu de bilan pour les STEP inférieures ou égales à 200 éq habitants.

<b>Agglomération d'assainissement</b>		<b>Code Sandre</b>	040000244165	
Commune	SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON			
Taille de l'agglomération				
<b>Système de collecte</b>		<b>Code Sandre</b>	-	
Nom	STEP La Moriniere Cne ST-HILAIRE-DE-CLISSON			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	David TERRIEN			
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		<b>Code Sandre</b>	0444165S0001	
Nom	STEP La Moriniere Cne ST-HILAIRE-DE-CLISSON			
Lieu d'implantation	SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON			
Date de mise en œuvre	1997			
Maître d'ouvrage	ST HILAIRE DE CLISSON			
<b>Capacité Nominale</b>	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	-	10	-	110
Temps pluie	-	10	-	110
Débit de référence	60 m³/j			
<b>Charge entrante en DBO5 (année 2017)</b>			- kg/jour	- eq. Hab.
<b>File Eau</b>	Type de traitement	-		
	Filière de traitement	T_Prim : Décanteur - Digesteur -T_Ter : Filtration rapide sur sable		
<b>File Boue</b>	Type de traitement	Stabilisation : Pas de traitement -		
	Filières de traitement	Epaississement : Epaississement gravitaire - Déshydratation : Pas de traitement		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	David TERRIEN			
<b>Milieu récepteur</b>				
Nom	Ruisseau la Caffinière			
Masse d'eau				
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

- la station d'épuration de l'Audouinière (desservant le village de Beaulieu et de l'Andouinière) :

Dans le nouvel arrêté du 21/07/2015, il n'est plus prévu de bilan pour les STEP inférieures ou égales à 200 eq. habitants. Cette STEP a été réhabilitée en 2018.

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		040000244165	
Commune	SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON				
Taille de l'agglomération					
Système de collecte		Code Sandre		-	
Nom	STEP Beaulieu L'Audouinière Cne ST-HILAIRE-DE-CLISSON				
Type(s) de réseau	100% séparatif				
Industriels raccordés	NON				
Exploitant	SAUR				
Personne à contacter	David TERRIEN				
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		0444165S0004	
Nom	STEP Beaulieu L'Audouinière Cne ST-HILAIRE-DE-CLISSON				
Lieu d'implantation	SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON				
Date de mise en œuvre	2000				
Maître d'ouvrage	ST HILAIRE DE CLISSON				
Capacité Nominale		Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec			18	0	125
Temps pluie	-		18		
Débit de référence	18 m³/j				
Charge entrante en DBO5 (année 2017)				- kg/jour	- eq. Hab.
File Eau	Type de traitement			-	
	Filière de traitement			T_Prim : Décanteur - Digesteur -T_Sec : Infiltration/Percolation	
File Boue	Type de traitement				
	Filières de traitement			Stabilisation : Digestion anaérobie - Epaissement : Epaissement gravitaire - Déshydratation : Pas de traitement	
Exploitant	SAUR				
Personne à contacter	David TERRIEN				
Milieu récepteur					
Nom	Ruisseau de l'Osée				
Masse d'eau					
Type	Rejet superficiel				
	Rejet souterrain				

- la station d'épuration de la Landonnière (desservant le village de la Palaise et de la Landonnière) :

Dans le nouvel arrêté du 21/07/2015, il n'est plus prévu de bilan pour les STEP inférieures ou égales à 200 eq. habitants. Cette STEP a été réhabilitée en 2018.

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		040000244165	
Commune	SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON				
Taille de l'agglomération					
Système de collecte		Code Sandre		-	
Nom	STEP Landonnière-Palaire Cne ST-HILAIRE-DE-CLISSON				
Type(s) de réseau	100% séparatif				
Industriels raccordés	NON				
Exploitant	SAUR				
Personne à contacter	David TERRIEN				
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		0444165S0003	
Nom	STEP Landonnière-Palaire Cne ST-HILAIRE-DE-CLISSON				
Lieu d'implantation	SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON				
Date de mise en œuvre	1998				
Maître d'ouvrage	ST HILAIRE DE CLISSON				
Capacité Nominale		Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec			18	0	120
Temps pluie	-		18		
Débit de référence	18 m³/j				
Charge entrante en DBO5 (année 2017)				- kg/jour	- eq. Hab.
File Eau	Type de traitement			-	
	Filière de traitement			T_Prim : Décanteur - Digesteur -T_Ter : Filtration rapide sur sable	
File Boue	Type de traitement				
	Filières de traitement			Stabilisation : Digestion anaérobie - Epaissement : Epaissement gravitaire - Déshydratation : Pas de traitement	
Exploitant	SAUR				
Personne à contacter	David TERRIEN				
Milieu récepteur					
Nom	Fossé				
Masse d'eau					
Type	Rejet superficiel				
	Rejet souterrain				



- la station d'épuration rue du Paradis (desservant le bourg, le village de la Boulaire, du Mortier et de la Brelandière).

Le système de traitement est jugé conforme en 2017 avec les rendements suivants :

- DBO5 = 95.4 %
- DCO = 95.5 %
- MES = 96.1 %
- Pt = 72.2 %

<b>Agglomération d'assainissement</b>		<b>Code Sandre</b>	040000244165	
Commune	SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON			
Taille de l'agglomération				
<b>Système de collecte</b>		<b>Code Sandre</b>	-	
Nom	STEP Rue du Paradis Cne ST-HILAIRE-DE-CLISSON			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	David TERRIEN			
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		<b>Code Sandre</b>	0444165S0002	
Nom	STEP Rue du Paradis Cne ST-HILAIRE-DE-CLISSON			
Lieu d'implantation	SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON			
Date de mise en œuvre	1990			
Maître d'ouvrage	ST HILAIRE DE CLISSON			
<b>Capacité Nominale</b>	<b>Organique en kg/jour de DBO5</b>	<b>Hydraulique en m<sup>3</sup>/jour</b>	<b>Q Pointe en m<sup>3</sup>/heure</b>	<b>Equivalent habitant</b>
Temps sec	84	250	0	1 400
Temps pluie		250		
Débit de référence	750 m <sup>3</sup> /j			
<b>Charge entrante en DBO5 (année 2017)</b>		82,01 kg/jour		1 367 eq. Hab.
<b>File Eau</b>	Type de traitement	-		
	Filière de traitement	T_Sec : Lagunage Aéré		
<b>File Boue</b>	Type de traitement			
	Filières de traitement	Stabilisation : Pas de traitement - Epaissement : Epaissement gravitaire - Déshydratation : Pas de traitement		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	David TERRIEN			
<b>Milieu récepteur</b>				
Nom	La Margerie			
Masse d'eau				
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

Pour information en termes d'assainissement collectif, il est programmé la création d'une nouvelle station d'épuration pour le bourg en remplacement de celle existante. Une capacité de 1 800 EH a été retenue pour la future station d'épuration de Saint-Hilaire-de-Clisson.

**Cette station d'épuration a été dimensionnée pour pouvoir traiter les charges hydrauliques et organiques futures notamment en projetant la réalisation du projet d'aménagement de la Brelandière.**

**A noter que des dysfonctionnements hydrauliques peuvent être présents suite à l'intrusion d'eaux claires parasites, l'intercommunalité, qui dispose de la compétence, s'est engagée sur la mise en conformité des mauvais branchements sur le réseau de collecte.**

## ■ L'assainissement non-collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les **installations individuelles** de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les **eaux usées traitées** sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche, etc.). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.



**Figure 3.** Schéma d'une installation individuelle. Source : MEEDM

La réglementation nationale sur l'eau impose que l'ensemble des installations d'assainissement non collectif soient suivies et contrôlées. La Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine est chargée de cette mission, via son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

A l'échelle de l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine, 11 361 habitants disposés d'un assainissement non collectif en 2017 dont seulement 43% des dispositifs étaient conformes.

## 1.3 La défense incendie

La défense extérieure contre l'incendie est encadrée par le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de la Loire Atlantique arrêté le 29 juin 2017. Le RDDECI fixe les attentes du SDIS en matière de défense extérieure contre l'incendie. Par exemple, concernant les habitations, les points d'eau incendie (PEI) doivent répondre aux exigences ci-dessous :

RISQUES A DÉFENDRE		Volume d'eau demandé		Points d'eau incendie (PEI)	
		Débit horaire	Quantité d'eau utilisable	Nombre maximum autorisé	Distance
<b>Habitations individuelles</b>	Isolées	30 m <sup>3</sup> /h (*)	30 m <sup>3</sup> en 1 h (*)	1	400 m
	Isolées avec un enjeu patrimonial	60 m <sup>3</sup> /h	120 m <sup>3</sup> en 2 h	2	200 m
	Non isolées	60 m <sup>3</sup> /h	120 m <sup>3</sup> en 2 h	2	200 m
	En bande	60 m <sup>3</sup> /h	120 m <sup>3</sup> en 2 h	2	200 m
<b>Habitations collectives</b>	R + 3 maximum	60 m <sup>3</sup> /h	120 m <sup>3</sup> en 2 h	2	200 m
	R + 7 maximum	90 m <sup>3</sup> /h	180 m <sup>3</sup> en 2 h	2	150 m (**)
	> R + 7	90 m <sup>3</sup> /h	180 m <sup>3</sup> en 2 h	2	100 m (**)

(\*) Les PEI ayant un débit compris entre 15 m<sup>3</sup>/h et 30 m<sup>3</sup>/h peuvent être utilisés en appoint, ils doivent également être entretenus et contrôlés.

(\*\*) Si une colonne sèche est obligatoire, la distance entre le PEI et l'orifice d'alimentation de cette colonne sèche est ramenée à 60 m.

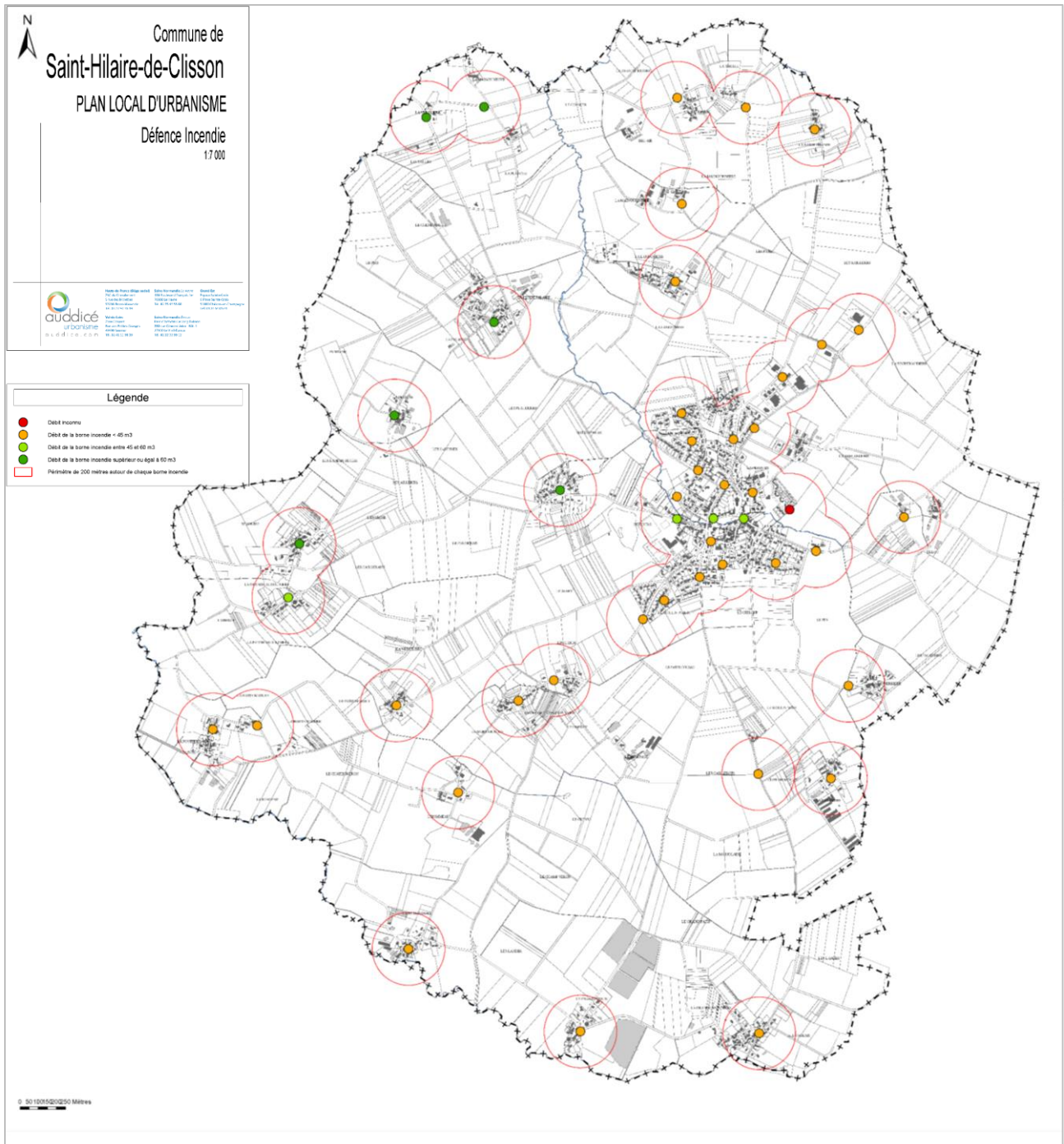
**Tableau 1.** Réglementation sur les PEI

Les habitations individuelles, sont considérées comme isolées dans les cas suivants :

- habitation individuelle avec une distance entre les bâtiments  $\geq 4$  mètres ;
- habitation individuelle jumelée avec un mur coupe-feu de 1 heure.

Sur le territoire communal, la défense incendie s'avère être satisfaisante dans les villages de grande dimension au nord et à l'ouest de la commune. Le bourg possède de nombreuses bornes incendie mais aux débits insuffisants pour assurer pleinement la couverture de l'enveloppe du bourg. En outre, dans les autres secteurs les plus diffus, la défense incendie semble insatisfaisante.

Carte 1. Etat du réseau de défense incendie en 2018



## 1.4 La collecte des déchets

---

### ■ La collecte des déchets non recyclables

**La Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine assure la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères non recyclables et déchets recyclables).** Elle a mis en place une collecte de ces déchets avec un système d'identification par puce (bacs individuels) et par badge (conteneurs enterrés). La collecte des ordures ménagères non recyclables s'effectue en bac individuel toutes les 2 semaines exceptées en zones agglomérées de plus de 500 habitants où le passage se fait chaque semaine.

Pour les zones d'habitat dense et/ou présentant des contraintes de stockage et/ou de collecte, des conteneurs enterrés ont été installés pour les ordures ménagères non recyclables et recyclables. Sur le territoire de Saint-Hilaire-de-Clisson, le point d'éco-tri se situe rue de la Vergnaie.

### ■ La collecte des déchets recyclables

**La collecte des déchets ménagers recyclables (sauf papier et verre) s'effectue avec des sacs jaunes toutes les 2 semaines.**

La collecte du papier et du verre se fait en apport volontaire : c'est-à-dire que l'utilisateur se déplace jusqu'au conteneur prévu à cet effet. Le secteur de l'étang de la Noue ainsi que la ZA de la Garnerie accueillent des conteneurs pour verre et papier.

**Les emballages recyclables sont dirigés vers la Halte Éco-tri est située à La Haye Fouassière.** Cette dernière a pour objectif de trier par catégorie les différents emballages et de les compacter. Une des étapes fondamentales du centre de tri est d'enlever les refus, c'est-à-dire tous les déchets non recyclables. **Ces refus sont ensuite redirigés vers un centre de stockage des déchets ultimes. A la sortie du centre de tri, les emballages recyclables sont prêts pour être acheminés chez les recycleurs.**

La Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine assure également la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers issus des **quatre déchetteries sur son territoire, situées à Clisson, à Gétigné, à Gorges et à Remouillé** (cette dernière faisant l'objet d'un projet de restructuration).